



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120248

**STADE GRAND CROIX - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET DE
SANITAIRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL
GENERAL DES DEUX-SEVRES, DU CONSEIL REGIONAL POITOU-
CHARENTES, DE L'ADEME ET DES FEDERATIONS FRANÇAISES DE
FOOTBALL ET DE RUGBY**

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

PATRIMOINE ET MOYENS

**STADE GRAND CROIX - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET DE
SANITAIRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL
GENERAL DES DEUX-SEVRES, DU CONSEIL REGIONAL POITOU-
CHARENTES, DE L'ADEME ET DES FEDERATIONS FRANÇAISES
DE FOOTBALL ET DE RUGBY**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de la construction de vestiaires et de sanitaires sur le site du stade Grand Croix à Niort, le Conseil municipal lors de ses séances du :

- 20 juin 2011 a autorisé Madame le Maire à déposer le dossier de permis de construire ;
- 28 novembre 2011 a validé le contrat pour la mise en œuvre du programme opérationnel dans le cadre du Proxima « communes » pour la période 2008 - 2013.

Les premières phases d'études ont été réalisées. L'Avant projet définitif (APD) de l'opération a été validé pour un coût prévisionnel de travaux de 547 230,00 € HT (valeur décembre 2011). L'enveloppe globale de l'opération s'élève à 720 000,00 € HT soit 861 120,00 € TTC.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres dans le cadre de la convention Proxima « communes ».

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Construction de vestiaires et de sanitaires au stade Grand Croix	720 000,00 €	Conseil Général des Deux-Sèvres	215 643,00 €
		Ville de Niort	504 357,00 €
Total dépenses	720 000,00 €	Total financement	720 000,00 €

De plus, cette construction intègre une chaufferie bois (chaudière à granulés). Les travaux d'investissement sont donc susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise à l'Energie (ADEME) dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE).

Par ailleurs, les travaux vont améliorer les conditions dans lesquelles les clubs sportifs pourront utiliser le stade de Grand Croix. Aussi, la Ville de Niort pourra solliciter des aides financières auprès des instances des Fédérations Françaises de Football et de Rugby.

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une participation financière auprès :
 - . du Conseil Général des Deux-Sèvres dans le cadre de la convention Proxima 3 communes ;
 - . du Conseil Régional Poitou-Charentes et de l'ADEME dans le cadre du FREE Poitou-Charentes ;
 - . de la Fédération Française de Football ;
 - . de la Fédération Française de Rugby.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant les conventions à intervenir et les autres documents nécessaires à l'instruction des dossiers de subventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL